



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits**

2011

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits**

2011

Préparé par le
Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits

Avril 2011

Table des matières

Mise à jour apportée en 2011 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits.....	1
Introduction	1
Situation actuelle	1
Alberta.....	3
Communication des principes ministériels	3
Adoption des principes ministériels.....	3
Cadre d'action triennal	3
Champs d'action prioritaires.....	5
Recherche	6
Groupe de travail	6
Colombie-Britannique	8
Aperçu.....	8
Communication et adoption des principes ministériels	9
Priorités et projets 2010-2011	9
Projets et activités prévus pour 2011-2012.....	15
Manitoba	16
Communication et adoption des principes ministériels	16
Progrès importants, 2010-2011	16
Priorités.....	18
Recherche	18
Groupe de travail	18
Nouveau-Brunswick	19
Communication des principes ministériels	19
Adoption des principes ministériels.....	19
Cadre d'action triennal	19
Progrès importants, 2010-2011	19
Priorités.....	21
Recherche	21
Groupe de travail	21
Terre-Neuve-et-Labrador.....	22
Communication des principes ministériels	22
Adoption des principes ministériels.....	22
Cadre d'action triennal	22
Champs d'action prioritaires.....	23
Recherche	23
Groupe de travail	23
Territoires du Nord-Ouest.....	24
Communication des principes ministériels	24
Adoption des principes ministériels.....	24
Cadre d'action triennal	24
Champs d'action prioritaires.....	24
Groupe de travail	24

Nouvelle-Écosse	26
Communication des principes ministériels	26
Adoption des principes ministériels.....	26
Cadre d'action triennal	26
Champs d'action prioritaires.....	27
Groupe de travail	27
Nunavut	28
Communication des principes ministériels	28
Adoption des principes ministériels.....	28
Cadre d'action triennal	28
Recherche	29
Groupe de travail	29
Ontario	30
Communication et adoption des principes ministériels	30
Aperçu.....	30
Progrès réalisés au chapitre des projets de transfert et d'articulation	31
Champs d'action prioritaires/Progrès récents	31
Recherche	34
Groupe de travail	36
Île-du-Prince-Édouard	37
Communication des principes ministériels	37
Adoption des principes ministériels.....	37
Cadre d'action triennal	37
Champs d'action prioritaires.....	37
Recherche	38
Groupe de travail	38
Québec	39
Communication des principes ministériels	39
Adoption des principes ministériels.....	39
Champs d'action prioritaires.....	39
Groupe de travail	40
Saskatchewan	42
Communication des principes ministériels	42
Adoption des principes ministériels.....	42
Cadre d'action triennal	42
Champs d'action prioritaires.....	42
Recherche	43
Groupe de travail	43
Yukon	44
Communication des principes ministériels	44
Adoption des principes ministériels.....	44
Cadre d'action triennal	44
Champs d'action prioritaires.....	44
Recherche	44
Groupe de travail	44

Annexe : Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Mise à jour apportée en 2011 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits

Introduction

En octobre 2001, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] s'est de nouveau penché sur la transférabilité des crédits entre les collèges et les universités de même qu'entre les provinces et les territoires. En avril 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et lui ont demandé d'élaborer des stratégies pancanadiennes.

En octobre 2002, le CMEC a approuvé une stratégie pour améliorer la transférabilité des crédits à l'échelle du Canada. En raison des écarts importants entre les systèmes de transfert des crédits et entre les structures postsecondaires des provinces et des territoires, il a été convenu qu'il fallait mettre progressivement en place un système pancanadien de transfert des crédits, en commençant par l'élaboration et la consolidation de systèmes provinciaux et territoriaux de transfert des crédits. Chaque province et chaque territoire s'est donc engagé à revoir ses mécanismes de transfert de crédits actuels et à élaborer un cadre d'action pour améliorer, entre 2002 et 2005, son système de transfert des crédits, et ce, en fonction de ses propres priorités.

Dans le cadre de cette stratégie, le CMEC a avalisé et publié une *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (Annexe), qui énonce, à l'intention des établissements, de la population étudiante et des gouvernements, les attentes quant à la transférabilité des crédits. Cette déclaration a été examinée et modifiée et a reçu l'approbation des ministres en juillet 2009.

La présente mise à jour est la cinquième apportée par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits depuis la création du groupe de travail. Le présent rapport résume les mesures prises par les provinces et les territoires membres du groupe de travail.

Situation actuelle

Fait important, les recommandations portent sur l'établissement d'objectifs provinciaux et territoriaux s'appuyant sur les priorités, les finances et la structure postsecondaire de chaque province et de chaque territoire. Chaque instance a signalé avoir amélioré son système et ses mécanismes de transfert des crédits au sein de son secteur postsecondaire. Les instances dont le système de transfert était déjà solide au moment où cette initiative a débuté ont continué à l'accroître et à l'améliorer. D'autres, où les stratégies de transfert des crédits sont moins élaborées, ont réalisé des progrès, tels que la publication ou l'enrichissement de leur guide de transfert en ligne, la création de groupes de travail ou de comités d'articulation provinciaux, la multiplication des ententes dans les programmes ciblés et une plus grande reconnaissance des possibilités de transfert des crédits comme moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

Plusieurs membres du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits ont assisté à l'Assemblée générale annuelle du Consortium pancanadien des admissions et du transfert, qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2011, à Montréal, Québec. Cette réunion a permis de discuter de manière adéquate à l'échelle pancanadienne des questions relatives au transfert des crédits et aux pratiques exemplaires. Des mises à jour sur les progrès relatifs à la transférabilité des crédits accomplis dans les provinces et les territoires ont été données aux participantes et aux participants.

L'ensemble des instances ont signalé qu'elles poursuivraient au cours des prochaines années leur travail sur la transférabilité des crédits, et ce, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs structures. Le présent rapport sert à orienter les changements et les nouvelles initiatives au chapitre des systèmes de transfert des crédits dans les provinces et les territoires.

Alberta

Communication des principes ministériels

Depuis sa création en 1974, l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) facilite la conclusion d'ententes de collaboration et incite les établissements postsecondaires à coopérer entre eux de façon à améliorer le processus d'admission et à multiplier les itinéraires d'apprentissage.

La mission révisée de l'ACAT consiste à faire de l'organisme un moteur de changement positif ainsi que le porte-parole des apprenantes et apprenants dans les domaines des admissions et des transferts à l'échelon postsecondaire, par l'entremise de la vision Campus Alberta. L'ACAT est très bien placé pour faire progresser Campus Alberta.

L'ACAT revoit de façon périodique ses principes et y apporte les changements nécessaires pour assurer qu'ils sont appropriés pour le conseil et compatibles avec les principes pancanadiens. L'ACAT a passé en revue ses principes en 2008 pour veiller à ce qu'ils soient bien alignés sur son modèle de gouvernance et à ce qu'ils correspondent plus fidèlement à la vision de Campus Alberta. Les nouveaux principes ont été approuvés par le conseil et le public peut les consulter dans le document *Policies, Principles and Procedures* (politiques, principes et procédures) à <http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/PPP.pdf>.

Adoption des principes ministériels

Les établissements postsecondaires membres du système de transfert de l'Alberta s'engagent à respecter les principes, les politiques et les procédures de l'ACAT. Pour conserver leur statut de membre au sein de l'ACAT, les établissements doivent également pouvoir démontrer qu'ils sont en règle en œuvrant sans cesse pour conclure des ententes de transfert avec d'autres membres du système de transfert, dans l'intérêt des apprenantes et apprenants en Alberta; préserver ou développer en tout temps des ententes de transfert des crédits de qualité et participer activement à l'administration du système de transfert albertain.

Cadre d'action triennal

L'ACAT publie chaque année un plan d'activité triennal qui cible les priorités pour l'amélioration du système de transfert de l'Alberta. Le conseil a approuvé le plan d'activité 2010-2013 et l'a présenté au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta. Certaines des principales stratégies définies dans le plan d'activité de 2010-2013 de l'ACAT consistent à réaliser ce qui suit :

- Élargir et améliorer les possibilités de transfert en bloc au sein du système de transfert albertain;
- Élaborer un cadre de collaboration relatif aux résultats et aux évaluations des apprenantes et apprenants sur lequel pourrait s'appuyer le système de transfert de

- l'Alberta dans les années à venir;
- Continuer à accroître le nombre de comités d'articulation en Alberta à l'aide d'un nouveau modèle d'articulation et d'une approche mesurée de l'accroissement;
 - Veiller à ce que les Albertaines et Albertains aient accès à des informations de qualité en améliorant les mécanismes de communication et en modernisant les outils;
 - Continuer les activités entreprises sur les pratiques exemplaires avec les parties intéressées afin de faciliter et d'appuyer davantage la mobilité étudiante;
 - Rehausser le rôle de l'ACAT dans la recherche et l'élaboration de politiques afin d'assurer l'amélioration constante du système d'admission et de transfert;
 - Continuer à mettre en œuvre le plan d'activité provincial sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA).

Le plan d'activité intégral pourra être consulté à <http://www.transferalberta.ca> sous la catégorie *Reports and Publications* (rapports et publications).

L'ACAT fait rapport au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta et publie un rapport annuel sur ses réalisations de l'année précédente. Le rapport annuel pour 2009-2010 est publié à <http://www.transferalberta.ca>, sous la catégorie *Reports and Publications*. Le rapport annuel pour 2010-2011 devrait être disponible sur le même site Web d'ici le 30 juin 2011.

Principales réalisations en 2010 :

- Adoption par l'ACAT d'un nouveau modèle de gouvernance pour correspondre aux exigences prévues par l'*Alberta Public Agencies Governance Act* (la loi sur la gouvernance des agences publiques de l'Alberta), qui sera bientôt promulguée. Ce nouveau modèle fondé sur les compétences permet aux établissements d'enseignement publics, aux établissements autochtones, au grand public et aux étudiantes et étudiants d'être représentés.
- Production par l'ACAT d'un document sur son mandat et ses rôles ainsi qu'un code déontologique. Un décret ministériel a été signé en novembre 2010.
- Poursuite des travaux avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta afin d'assurer pour les élèves du secondaire une transition réussie entre les niveaux secondaire et postsecondaire, ainsi que de meilleures possibilités d'admission à des programmes d'études postsecondaires.
- Reconnaissance des efforts du réseau de personnes-ressources de l'ACAT pour le postsecondaire et accroissement du nombre d'ententes de transfert dans la province. Les partenaires ont reçu des communications et une formation de l'ACAT.
- Mise en œuvre du *Learner Progression Best Practices Research Project* (projet de recherche sur les pratiques exemplaires favorisant la progression des apprenantes et apprenants), dont le conseil a pris acte et qui a été communiqué aux parties intéressées.

- Amélioration du site Web de l'ACAT et du guide de transfert en ligne pour rendre l'information sur l'admission et les transferts plus attrayante et facile à utiliser. Le guide de transfert en ligne de l'Alberta constitue le guide de référence officiel des ententes relatives au transfert et le Secrétariat de l'ACAT continue d'en faire la promotion et de répondre aux demandes de renseignements des apprenantes et apprenants et des établissements. Le guide contient des renseignements publics relatifs aux ententes conclues depuis 1993-1994.
- Visites sur place dans 10 établissements postsecondaires membres de l'ACAT.
- Organisation par l'ACAT de la rencontre d'octobre 2010 du *Western Consortium on Admissions and Transfer* – WestCAT (consortium de l'Ouest canadien sur les admissions et les transferts).

Champs d'action prioritaires

L'ACAT ciblera de façon prioritaire plusieurs activités clés, dont les suivantes :

- Élargissement des activités d'articulation pour améliorer les rapports collégiaux entre collègues au sein de disciplines précises en vue d'atténuer les obstacles à la négociation de transferts grâce à la communication;
- Mise en œuvre de recommandations tirées du *Learner Progressions Best Practices Research Project Final Report* (rapport final du projet de recherche sur les pratiques exemplaires favorisant la progression des apprenantes et apprenants) et travaux supplémentaires sur les transferts en blocs;
- Vérification visant à assurer que les apprenantes et apprenants, de même que les parties intéressées, disposent d'informations précises et à jour sur les conditions d'admission, les occasions de transfert relativement à des cours ou des programmes et les politiques de transfert;
- Chercher particulièrement à améliorer le système en privilégiant la recherche et la communication et en favorisant les partenariats, tout en continuant à contribuer aux travaux du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT);
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action *Advancing PLAR in Alberta* (promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis en Alberta) jusqu'en mars 2013, avec pour but de renforcer les possibilités d'ERA au sein du système d'enseignement postsecondaire de l'Alberta. Un comité de parties intéressées du domaine de l'ERA continue de se réunir trois fois par an. L'objectif, pour le comité est d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'ERA, en procurant de l'expertise et des conseils généraux et pour ses membres, de promouvoir la mise en œuvre du plan au sein de leurs établissements et organismes respectifs. Un manuel sur l'ERA ainsi qu'un site Web sont en cours d'élaboration; ils aideront les établissements à intégrer l'ERA à leurs services.

Recherche

L'ACAT tire parti des efforts de recherche en utilisant les données pour éclairer et améliorer le système. Ceci comprend l'ajout à la *Graduate Outcomes Survey* (enquête sur les résultats des diplômées et diplômés) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de questions ciblées sur le transfert (voir le guide de transfert à l'intention des étudiantes et étudiants à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/grad_outcomes_survey_2003_04.pdf).

L'*Alberta Graduate Outcomes Survey, Class of 2007-08: Transfer Graduates Report*, (rapport sur le transfert des diplômées et diplômés de l'enquête sur les résultats des diplômées et diplômés de la promotion de 2007-2008) indique que la majorité (91 p. 100) des étudiantes et étudiants qui ont reçu un diplôme d'enseignement postsecondaire en Alberta étaient satisfaits des services de transfert des crédits qu'ils avaient reçus.

Les établissements membres de l'ACAT présentent annuellement des rapports sur leurs effectifs transférés d'un autre établissement. Ces rapports offrent un aperçu des tendances liées à la mobilité entre les établissements postsecondaires de l'Alberta et entre ceux-ci et les établissements de l'extérieur de la province. Le rapport sur les tendances de 2009 peut être consulté à <http://alis.alberta.ca/search.html?q=2009+Transfer+Patterns+Report>. Le rapport 2010 sera publié en ligne, d'ici l'automne 2011.

Groupe de travail

L'ACAT recommande fortement que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts, car il s'agit d'un forum utile où les instances peuvent travailler ensemble pour améliorer les possibilités de transfert à l'échelle du Canada.

L'ACAT participe également au CPCAT et son président assure la coprésidence du CPCAT pour l'Ouest canadien. Le CPCAT a pour mandat de faciliter la mise en œuvre de politiques et de pratiques favorables à la mobilité étudiante au sein des provinces et des territoires et entre ceux-ci ainsi qu'à la transférabilité des crédits, et ce, afin d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada.

L'ACAT et le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique) entretiennent des relations de travail étroites. À la suite de la conclusion d'un accord interprovincial entre les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ces deux conseils ont négocié et signé un protocole d'entente. En mai 2009, le conseil de l'ACAT a approuvé une politique permettant aux établissements qui décernent des grades en Colombie-Britannique de faire une demande en vue de devenir membres de l'ACAT. Les critères sur lesquels se fondera le conseil pour évaluer les propositions provenant d'établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique, désireux de faire partie du système de transfert de l'Alberta, sont énoncés à www.transferalberta.ca, sous la catégorie *Reports and Publications*. En 2010, L'université Athabasca a été acceptée au sein du système de transfert des crédits de la

Colombie-Britannique, devenant ainsi le premier établissement à faire partie des deux systèmes.

L'ACAT continue de coopérer avec la Saskatchewan, pour explorer la possibilité d'un protocole englobant à la fois la transférabilité des crédits et l'ERA, ainsi que pour envisager d'autres mécanismes susceptibles d'améliorer la transférabilité et la mobilité étudiantes entre les deux provinces.

Colombie-Britannique

Le présent rapport résume les projets et les activités menés à bien par le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Il a pour but d’informer le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] des mesures prises par la province pour faciliter la mobilité étudiante et la transférabilité des crédits, conformément aux principes stipulés par le CMEC dans sa *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (2009).

Aperçu

Le BCCAT encadre le système de transfert de la Colombie-Britannique, qui permet d’établir des liens importants entre les établissements postsecondaires, les ministères responsables de l’éducation et les secteurs de l’éducation publique et privée de la province. Il facilite, au profit de la population étudiante, les mécanismes d’admission, d’articulation et de transfert entre les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique¹. Pour ce faire, il doit notamment :

- coordonner et appuyer le transfert et l’articulation à l’échelle du système de la province;
- promouvoir la mobilité étudiante grâce à une coopération s’étendant à l’ensemble du système et à des travaux de recherche exhaustifs sur le mouvement des étudiantes et étudiants et la transférabilité des crédits;
- mettre au point et gérer des ressources en ligne (BCTransfertGuide.ca et EducationPlanner.ca) pour aider les gens à planifier leurs études.

Nommés par le ministre, les membres du BCCAT sont sélectionnés dans l’ensemble du système postsecondaire de la Colombie-Britannique pour servir le meilleur intérêt de ce système. Le site bccat.ca/about/council donne plus d’information sur le BCCAT, y compris la liste de ses membres actuels.

Le BCCAT guide le travail de cinq comités permanents (bccat.ca/about/committees), chacun affecté à une facette particulière du mandat du conseil. Neuf membres du personnel (bccat.ca/about/staff) coordonnent le travail du BCCAT et des comités.

Le BCCAT est un organisme public sans but lucratif financé par le gouvernement provincial; il fait la promotion de la coopération entre les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique.

¹ Le document bccat.ca/pubs/activities.pdf résume sur une même page les activités et les projets en cours du BCCAT.

Communication et adoption des principes ministériels

Cette année, le BCCAT a réalisé la première révision exhaustive des principes et des directives sur la transférabilité depuis 1976, et ce, afin de les simplifier et de les axer davantage sur la population étudiante. Ces principes et directives continuent à réaffirmer les principes du CMEC sur la transférabilité des crédits et sont à la base de tous les mécanismes de transfert des crédits dans la province. Leur version révisée est publiée à bccat.ca/system/principles.

Priorités et projets 2010-2011

Le BCCAT accomplit son mandat en se concentrant sur cinq priorités :

- coopérer avec les partenaires du secteur de l'éducation postsecondaire de la Colombie-Britannique;
- comprendre les enjeux de la mobilité et de la réussite des étudiantes et étudiants;
- faciliter les admissions, les transferts et l'articulation;
- appuyer les gens dans la planification de leurs études;
- promouvoir la transférabilité interprovinciale.

Le BCCAT dresse chaque année un plan de travail décrivant les projets et les activités mis en œuvre en fonction de ces priorités. Les paragraphes suivants mettent en relief les réalisations du BCCAT en 2010-2011. Cette information sera présentée de manière plus complète dans l'examen annuel 2010-2011, qui sera publié en mai 2011 et affiché parallèlement sur le site Web du BCCAT².

1. Coopérer avec les partenaires du secteur de l'éducation postsecondaire de la Colombie-Britannique³

Le BCCAT interagit avec un large éventail d'organisations et de comités du système postsecondaire de la Colombie-Britannique, qu'il consulte et conseille au besoin au sujet de divers enjeux et projets. De plus, il assure la liaison avec le ministère pour l'informer des progrès de ses activités et de ses projets et pour demeurer au courant des faits nouveaux au sein du gouvernement qui ont un lien et une incidence sur le travail du BCCAT. Deux activités menées en Colombie-Britannique sont résumées ici à titre d'exemples.

a. Degree Quality Assessment Board (DQAB)

M. Rob Fleming, directeur général du BCCAT, est membre sans droit de vote de la *Degree Quality Assessment Board* (commission d'évaluation de la qualité des grades). Il informe la DQAB de toute question pertinente relative à l'approbation de nouveaux

² Les publications et les ressources du BCCAT sont accessibles en ligne à bccat.ca/publications.

³ Une autre facette importante du travail coopératif du BCCAT en Colombie-Britannique est son partenariat avec le Student Transitions Project (projet des transitions étudiantes), décrit à la section 2a.

établissements privés qui deviennent membres du système de transfert de la Colombie-Britannique et de toute question relative à l'articulation entre les établissements. En outre, le personnel du BCCAT commente l'examen annuel des établissements privés mené par la DQAB et il sollicite et formule des commentaires sur les dossiers de l'articulation entre les établissements privés et publics.

b. BCcampus

Le BCCAT et *BCcampus* (campus Colombie-Britannique) continuent à travailler ensemble au sein du système. Les membres du personnel de ces deux organisations se rencontrent régulièrement pour discuter de questions technologiques, et le BCCAT fournit à BCcampus l'accès aux données des deux sites Web qu'il a conçus pour la population étudiante. Les directeurs généraux des deux organisations (MM. Rob Fleming et David Porter) se rencontrent régulièrement pour discuter de dossiers d'intérêt commun. De plus, M. Devron Gaber, directeur associé de la BCCAT, siège au comité directeur du PASBC⁴.

2. Comprendre les enjeux de la mobilité et de la réussite des étudiantes et étudiants

a. La mobilité étudiante et le Student Transitions Project (STP)

Dans la recherche sur la mobilité étudiante, le BCCAT travaille étroitement avec le *Student Transitions Project* – STP (projet des transitions étudiantes). Le STP est un partenariat entre les ministères responsables de l'éducation et les établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique; il vise à conjuguer les données sur les élèves de la maternelle à la 12^e année et celles sur les étudiantes et étudiants du postsecondaire pour répondre aux questions sur leurs transitions. M. Devron Gaber, directeur associé de la BCCAT, préside le comité directeur du STP; M^{me} Joanne Heslop, de l'Université Simon Fraser, est en détachement auprès du BCCAT, où elle est chef du STP.

Plusieurs projets du BCCAT sur la mobilité étudiante, mis sur pied sous les auspices de son comité des admissions, sont réalisés par l'entremise du STP, à l'aide des données de ce projet, y compris la recherche sur le mouvement de tous les étudiants et étudiantes entre les établissements postsecondaires publics. Le BCCAT élargit la portée du système de transfert, qui historiquement se résumait aux transferts conventionnels du collège à l'université, à un système qui est axé sur la transférabilité des crédits et la mobilité étudiante et qui met l'accent sur les transferts multidirectionnels entre établissements.

Le site Web www.aved.gov.bc.ca/student_transitions du STP présente une publication récente du STP qui traite à la fois du mouvement de tous les étudiants et étudiantes et des transferts conventionnels en Colombie-Britannique. Le BCCAT a aussi publié

⁴ *Post-Secondary Application Service of British Columbia* (service des demandes d'admission de la Colombie Britannique).

deux rapports : l'un sur les étudiantes et étudiants qui quittent les universités de recherche pour fréquenter un établissement postsecondaire de la province, l'autre sur le suivi entre 2003 et 2009 d'une cohorte d'étudiantes et d'étudiants admissibles au transfert.

b. Credits to Graduation (de l'obtention de crédits à celle du grade)

Ce rapport porte sur une étude comparative du nombre de crédits obtenus pour l'obtention d'un grade par les étudiantes et étudiants admis en fonction de leur diplôme d'études secondaires et par ceux admis à titre d'étudiantes et d'étudiants transférés à quatre universités de recherche, soit l'Université Simon Fraser (SFU), l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), l'Université de Victoria (UVic) et l'Université du nord de la Colombie-Britannique (UNBC). L'étude montre que les étudiantes et étudiants transférés ne sont pas désavantagés. En fait, ils sont en mesure d'obtenir leur grade avec à peu près le même nombre de crédits que les diplômées et diplômés du secondaire. Cette conclusion tient compte des crédits accordés et des crédits obtenus aux quatre universités. L'UBC reconnaît également tous les crédits précédemment obtenus à d'autres établissements.

Le rapport montre également que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui ont été transférés ont le même rendement scolaire que les diplômées et diplômés du secondaire et que les écarts entre les moyennes pondérées cumulatives (MPC) des diverses universités et des divers programmes sont très faibles. Cette étude s'ajoute à des travaux de recherche toujours plus nombreux qui démontrent l'efficacité du système de transfert de la Colombie-Britannique.

Le rapport intégral est publié à bccat.ca/pubs/creditstograduation.pdf.

Le bulletin peut être consulté à bccat.ca/pubs/rr_dec10.pdf.

3. Faciliter les admissions, les transferts et l'articulation

a. Aperçu des pratiques d'admission en Colombie-Britannique

Cette nouvelle ressource s'adresse au personnel des établissements postsecondaires et à toute autre personne qui s'intéresse aux pratiques d'admission. Elle donne un aperçu d'un vaste éventail de politiques et de pratiques d'admission en vigueur dans les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Cet aperçu sera publié sous peu et sera en même temps affiché sur le site Web du BCCAT.

b. Exigences des établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique quant à la maîtrise de l'anglais

Les résultats de ce projet sont résumés dans un bulletin, qui présente les principales observations formulées à la suite d'une analyse des sites Web des établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Cette analyse visait à évaluer les écarts entre les exigences d'admission aux cours normalisés d'anglais de première année et entre les exigences d'admission des établissements pour ce qui est de la maîtrise de l'anglais. Diverses mesures sont proposées pour clarifier ces exigences auprès de la population étudiante (bccat.ca/pubs/englishproficiency.pdf).

c. Guide de ressources des nouveaux membres

Une des fonctions importantes du BCCAT est d'aider les établissements nouvellement membres à établir avec les autres établissements des rapports utiles aux transferts et à l'articulation. Le *New Members' Resource Book* est conçu pour ces nouveaux membres, soit les établissements privés admis au sein du système de transfert de la Colombie-Britannique, qui ont préalablement soumis à l'examen de la DQAB un ou plusieurs de leurs programmes et qui ont reçu le consentement du ministre. Il décrit la culture et les normes du système de transfert de la province ainsi que les droits et les obligations de ses membres; il présente également un aperçu des ressources, des processus et des outils d'articulation (bccat.ca/pubs/newmembersbook.pdf).

d. Appui aux comités de l'articulation

i) Réunion conjointe annuelle

Le vendredi 5 novembre 2010, le BCCAT a été l'hôte de la réunion conjointe annuelle des présidentes et présidents des comités chargés de l'articulation, du personnel de liaison du système et des personnes-contact au sein des établissements. Cet événement a réuni les groupes travaillant aussi bien sur la dimension administrative que sur la dimension pédagogique du processus d'articulation et visait à les sensibiliser, à les informer et à les inciter à dialoguer sur les questions d'intérêt commun (bccat.ca/articulation/jam/).

ii) Manuel des comités de l'articulation (édition 2011)

Le manuel *Articulation Committee Companion* est à la fois un outil d'introduction pour les nouveaux membres des comités de l'articulation et un document de référence utile pour les comités. Il donne un bref aperçu des comités chargés de l'articulation dans la province et de leur rôle déterminant au sein du système postsecondaire. De plus, il résume les rôles et les responsabilités clés des membres de ces comités et leur propose quelques pratiques exemplaires pour leurs réunions et leurs activités.

iii) Projets d'innovation pour le transfert

Le BCCAT continue à appuyer l'utilisation de *Flexible Pre-Majors* – FPM (prémajeures souples) comme compléments pour les ententes de transfert entre cours et en bloc; des projets de FPM existent déjà en enseignement de l'informatique, en anglais, en psychologie et en économie. Le BCCAT appuie également le transfert en bloc dans certains domaines, telle la gestion touristique, l'élaboration de matrices et de grilles de transfert dans diverses matières, telles que l'éducation de la petite enfance, les technologies du dessin et les programmes d'assistant de bureau de médecin, ainsi que le recours aux Niveaux de compétence linguistique canadiens pour l'anglais langue seconde.

4. Appuyer les gens dans la planification de leurs études

a. Ressources Web du BCCAT

L'élaboration et l'amélioration des ressources Web du BCCAT sont un processus constant. Cette année, le BCCAT a revu la conception de ses trois sites Web : bccat.ca, EducationPlanner.ca et BCTransferGuide.ca. Ces sites Web repensés offrent un contenu simplifié, plus facilement accessible grâce à une nouvelle présentation visuelle.

BCTransferGuide.ca a été amélioré pour permettre aux quatre universités de recherche de la Colombie-Britannique (UBC, UNBC, UVic et SFU) d'agir à la fois comme établissements hôtes et établissements d'origine dans la base de données cours à cours. Il s'agit d'une étape importante du processus visant à permettre à *tous* les établissements d'être établissements hôtes ou établissements d'origine, selon les besoins. Le BCCAT a également apporté d'autres améliorations au *Transfer-Credit Evaluation System* – TCES (système d'évaluation des crédits transférés).

EducationPlanner.ca continue d'être très utilisé; il s'agit d'une ressource réputée pour les gens qui s'intéressent aux programmes d'études de la Colombie-Britannique. Cette année, la fonction de recherche a été améliorée, des programmes de métiers ont été ajoutés et des vidéos ont été créées pour présenter les divers éléments du site.

b. Marketing et communications

Le BCCAT juge prioritaire de promouvoir ses ressources Web pour aider et encourager les gens dans la planification de leurs études postsecondaires. Cette année, il a lancé une nouvelle campagne publicitaire dans les transports en commun pour promouvoir ses sites destinés à la population étudiante : EducationPlanner.ca et BCTransferGuide.ca. Cette campagne a débuté pendant les Olympiques de 2010 et se poursuit tout au long de l'exercice financier en cours. Les affiches publicitaires sont installées dans le SkyTrain, la ligne Canada Line et les autobus de toute la vallée du Bas-Fraser et du reste de la province.

Le BCCAT a aussi entrepris d'autres initiatives de promotion, participé à des salons de l'emploi et de l'éducation et fait des présentations et des démonstrations pour aider les étudiantes et étudiants, les conseillères et conseillers et les praticiennes et praticiens à utiliser ses ressources Web.

Dans le cadre de ses efforts, il a créé pour la population étudiante un dépliant sur le système de transfert de la Colombie-Britannique et sur les outils de planification en ligne du BCCAT (bccat.ca/pubs/brochure.pdf). Ce dépliant sera possiblement traduit aux fins de recrutement international.

5. Promouvoir la transférabilité interprovinciale

De concert avec ses partenaires au sein des provinces et du secteur postsecondaire pancanadien, le BCCAT cherche à améliorer la transférabilité des crédits et la mobilité étudiante au sein de la Colombie-Britannique ainsi qu'avec les autres provinces. Voici deux exemples d'initiatives en ce sens⁵.

a. Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT)

Les 23, 24 et 25 juin 2010, le personnel du BCCAT a été l'hôte, à Vancouver, de la réunion annuelle du CPCAT. Le thème était *Best Practices in Student Mobility: Transforming Higher Education in Canada* (pratiques exemplaires en mobilité étudiante : transformer l'éducation postsecondaire au Canada) – le site pccat.ca donne d'ailleurs plus d'information à ce sujet. Le CPCAT cherche à faciliter l'adoption de politiques et de pratiques qui appuient la mobilité étudiante au sein des provinces et des territoires et entre ceux-ci, et ce, afin de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible au Canada.

En outre, le BCCAT continue à travailler avec le Sous-comité de la recherche du CPCAT. M. Devron Gaber, directeur associé du BCCAT, préside d'ailleurs ce sous-comité. Sous les auspices du sous-comité, le projet *A Profile of Out-of Province Transfer Students Admitted to Four Universities : the University of Alberta, the University of British Columbia, the University of Saskatchewan and York University 2004-05 to 2008-09* (un profil des étudiantes et étudiants de l'extérieur de la province transférés dans quatre universités : l'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de la Saskatchewan et l'Université York) a été achevé cette année par M. Nick Heath, avec le soutien financier du BCCAT (bccat.ca/files/pccat-2010).

⁵ La participation de M. Rob Fleming, directeur général du BCCAT, au Groupe de travail sur la transférabilité des crédits du CMEC est une composante importante des activités interprovinciales du BCCAT.

b. *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer (WestCAT)*

Les quatre provinces de l'Ouest (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba) ont créé le *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer* (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts). Il s'agit d'un consortium de volontaires qui vise à encourager et à faciliter l'accessibilité des études, la mobilité étudiante et la transférabilité des crédits entre la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

À l'automne 2010, le consortium a rencontré à Edmonton MM. Rob Fleming, directeur général du BCCAT, et Devron Gaber, directeur associé, Admissions et recherche, qui représentaient le système de transfert de la Colombie-Britannique. Depuis, le mandat du consortium a été peaufiné, et les membres explorent actuellement la possibilité de publier sur leurs sites Web respectifs l'information sur les transferts interprovinciaux.

Le BCCAT continuera à jouer un rôle de premier plan sur la scène pancanadienne en faisant la promotion d'un système pancanadien de mobilité étudiante et de transfert. Son travail portera essentiellement sur la prestation de conseils et de services de soutien aux provinces du Canada qui cherchent à mettre sur pied leur propre système de transfert. Il consistera aussi à encourager les ministères à soutenir ce genre d'activités.

Projets et activités prévus pour 2011-2012

Chaque année, le BCCAT dresse un plan de travail complet qui donne suite aux travaux et aux activités de l'année précédente et qui traduit les priorités examinées à la lumière des nouveaux enjeux. Le plan de l'exercice 2011-2012 est en cours d'élaboration et sera soumis à l'examen du BCCAT à sa réunion de juin 2011.

Manitoba

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme gouvernemental principalement responsable de coordonner le système de transfert des crédits de la province. Il sert d'intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement et se compose de 11 membres, y compris une personne à la présidence. Un secrétariat, qui compte 13 fonctionnaires et relève du conseil, est chargé d'entreprendre des activités et des projets conçus pour permettre à ce dernier d'accomplir son mandat et d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés conjointement avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba. Le secrétariat travaille également en consultation avec les universités et les collèges pour appuyer les membres du conseil dans l'élaboration de mécanismes de reddition de compte, tant sur le plan politique que financier.

Le système postsecondaire public de la province comprend l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université Brandon, le Collège Red River, le Collège communautaire Assiniboine, le *University College of the North* (collège universitaire du Nord) et le Collège universitaire de Saint-Boniface, qui comprend l'École technique et professionnelle.

Conformément à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le conseil a pour mandat de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui promet l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, qui appuie la coordination et l'intégration des services et des installations et qui favorise la responsabilité financière. Dans le cadre de ses responsabilités et pouvoirs, ainsi que dans l'exercice de son mandat, le conseil doit faciliter la mise en œuvre d'ententes concernant le transfert de crédits entre universités et collèges.

Communication et adoption des principes ministériels

Le CEP a approuvé les principes ministériels et les établissements postsecondaires publics les ont adoptés officieusement.

Progrès importants, 2010-2011

- *L'Inter-Universities Services* – IUS (services interuniversitaires, créé à la fin des années 70 pour offrir des cours à crédits articulés aux apprenantes et apprenants qui résident au nord du 53^e parallèle (cours qui réunissent donc les conditions de la reconnaissance mutuelle dans toutes les universités du Manitoba), continue de prodiguer ce type de possibilités en attendant la finalisation de son mandat prévue d'ici 2013. L'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université Brandon, l'University College of the North et l'IUS collaborent dans le cadre d'un projet de transfert des crédits dans le but de créer un modèle qui permettra de protéger les

ententes existantes en la matière au sein de l'IUS tout en étant sensible aux besoins des établissements partenaires.

- L'Université de Winnipeg a établi un nouveau processus de transfert des crédits pour les programmes d'études militaires professionnelles des officiers en formation continue du Collège militaire royal, dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'accès du personnel militaire en activité et des vétérans, qui vise particulièrement les pilotes des Forces armées qui s'inscrivent au programme de gestion de l'aviation de la faculté de commerce et d'économie de l'université.
- Le Manitoba continue de déployer des efforts pour favoriser la reconnaissance de la formation professionnelle et des titres de compétences obtenus dans d'autres pays. Parmi les initiatives qui créent des occasions de reconnaissance et de transfert de crédits pour des professionnels éduqués et formés à l'étranger, se trouvent notamment l'*Internationally Educated Engineers Qualification Program* (programme de qualification des ingénieurs et ingénieures formés à l'étranger) mis en place à l'Université du Manitoba en 2003, l'*Internationally Educated Teachers Pilot Program* (programme de qualification du personnel enseignant formé à l'étranger) mis en place à l'Université du Manitoba et l'*Internationally Educated Nursing Pilot Program* (programme de qualification du personnel infirmier formé à l'étranger) mis en place au Collège Red River, en 2007. Le Manitoba, pour appuyer l'objectif de la reconnaissance des diplômes étrangers, participe toujours au projet *Partnerships for Labour Market-Driven Bridge Programs in Manitoba's Post-Secondary Institutions* (partenariats pour des programmes d'insertion au marché du travail dans les établissements postsecondaires du Manitoba) financé par le gouvernement fédéral et siège au groupe de travail pancanadien sur la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.
- Dans le cadre de la poursuite de ses efforts à l'égard de la promotion de la reconnaissance des crédits entre programmes de sciences infirmières, le CPE continue d'œuvrer en collaboration avec la totalité des programmes de ce domaine pour assurer l'équivalence des crédits entre les formations aux techniques infirmières et les programmes de baccalauréat en sciences infirmières. En avril 2011, le CPE collaborera avec le Collège universitaire de Saint-Boniface pour veiller à ce que son projet de programme d'études francophone en techniques infirmières offre des équivalences pour la totalité des programmes de baccalauréat de ce domaine dispensés au Manitoba.
- Les transferts de crédits se font de plus en plus fréquemment entre les établissements d'enseignement postsecondaire qui participent à l'initiative Campus Manitoba – un mécanisme de collaboration qui permet aux collèges et aux universités de la province d'offrir des cours aux étudiantes et étudiants qui résident en milieu rural ou dans les régions du Nord du Manitoba grâce à diverses technologies de l'apprentissage.

Priorités

Les priorités demeureront le transfert et l'articulation entre collèges et universités, la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger et les efforts pour élaborer un programme d'enseignement qui favorise davantage la transition vers le niveau postsecondaire. Toutefois, au cours de la prochaine année le Manitoba axera également ses efforts sur la création d'un groupe de travail composé des établissements intéressés dont le mandat sera d'explorer des ententes plus officielles sur le transfert et autres dispositions relatives aux crédits.

Recherche

La recherche se poursuit sur le transfert et l'articulation des crédits, y compris sur les pratiques exemplaires dans les autres instances et le lien entre le transfert et l'articulation des crédits, d'une part, et l'assurance de la qualité, d'autre part. Le Manitoba aimerait toujours s'associer à d'autres provinces dans ces domaines.

Groupe de travail

Le Manitoba appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et sanctionne le soutien et l'attention prêtés par le CMEC au transfert des crédits dans le secteur postsecondaire.

Le Manitoba est également un membre actif du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et continuera de collaborer étroitement avec les provinces de l'Ouest avoisinantes pour faire progresser l'élaboration d'un système de transfert de crédits officialisé.

WestCAT

À l'automne 2010, le Manitoba a participé en tant que nouveau membre, à l'assemblée annuelle du *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – WestCAT (consortium canadien de l'Ouest sur les admissions et les transferts), un consortium pancanadien composé des conseils des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique (BCCAT), de l'Alberta (ACAT), de la Saskatchewan (SaskCAT) (maintenant dissous) et du Manitoba. Bien qu'il n'existe pas encore de système officialisé pour le transfert des crédits entre les collèges et les universités au Manitoba, la province apprendra sans aucun doute beaucoup des systèmes bien rodés de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. La prochaine assemblée du WestCAT se tiendra à l'automne 2011 au Manitoba.

Nouveau-Brunswick

Communication des principes ministériels

La mise en œuvre des diverses initiatives prévues dans le *Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick* est en cours, y compris celles concernant le transfert des crédits et l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA).

Le Forum consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick qui est composé des rectrices et recteurs d'universités, des présidentes et présidents des collèges communautaires ainsi que du sous-ministre responsable de l'enseignement postsecondaire, a été créé pour superviser les progrès de certaines initiatives du plan d'action et pour encourager la collaboration.

Adoption des principes ministériels

Le plan opérationnel à long terme du *New Brunswick Council on Articulations and Transfer – NBCAT* (conseil sur les articulations et les transferts – CATNB), élaboré en 2009-2010, a reçu l'aval des établissements participants et du ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail. Il a été mis en œuvre en 2010-2011.

Cadre d'action triennal

Le CATNB est un conseil participatif du ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et de l'Emploi, composé de vice-présidentes et vice-présidents (ou de personnes les représentant) d'établissements d'enseignement. Le CATNB est un organisme par l'entremise duquel les parties intéressées travaillent en collaboration au profit des apprenantes et apprenants, afin d'assurer des transitions fluides entre les établissements et une transférabilité efficace des cours et des programmes. De plus, le CATNB sert à promouvoir une utilisation appropriée et efficace de l'ERA, liée à l'évaluation des titres et des compétences étrangers, afin d'aider les apprenantes et apprenants à poursuivre des études postsecondaires et à intégrer le marché du travail.

Le travail du conseil est effectué par un personnel détaché du ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et de l'Emploi, un comité permanent de personnes-contact composé de registraires (ou de personnes les représentant) des établissements participants, ainsi que par un groupe d'action permanent chargé de la mise en œuvre du plan de coordination provincial de l'ERA.

Progrès importants, 2010-2011

Un portail sur le transfert des crédits a été créé et sera lancé officiellement au printemps 2011. Il permettra aux établissements et à la population de la province d'avoir plus facilement accès aux renseignements concernant le transfert des crédits et de pouvoir ainsi bénéficier davantage

des services de transfert des crédits et d'ERA. Le portail permettra de simplifier la prestation de services à l'intention des établissements tout en assurant la rapidité d'exécution basée sur un modèle de reconnaissance de la qualité.

Le développement d'une seconde phase de déploiement du portail a débuté en 2010 et se conclura en 2011. Cette phase comprend :

- des fonctions de recherche plus évoluées, par faculté et en texte intégral;
- une stratégie de marketing social (p. ex., Facebook);
- l'intégration future des transferts des établissements à l'extérieur de la province et du pays;
- un outil de correspondance des programmes.

Les travaux se poursuivent en vue d'identifier des possibilités d'articulation et de transfert dans les domaines des sciences infirmières, du commerce et du génie.

- 1. Sciences infirmières :** Une enquête sur les besoins ainsi qu'une analyses des lacunes ont été effectuées dans les programmes d'études en soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières anglophones et francophones au Nouveau-Brunswick (*New Brunswick Community College-University of New Brunswick* et Collège communautaire du Nouveau-Brunswick-Université de Moncton). Un rapport devrait paraître en mai 2011. Une décision sera prise au sujet des prochaines étapes en fonction des actions recommandées.
- 2. Commerce :** Un consultant a été engagé pour effectuer une analyse détaillée auprès des facultés participantes et définir des possibilités de transfert ainsi que toute mesure nécessaire pour combler les lacunes existantes. Un rapport final a été produit et il sera évalué en avril 2011 en vue de formuler des recommandations à l'intention du CATNB d'après lesquelles les prochaines étapes seront définies.
- 3. Génie :** Une enquête auprès des étudiantes et étudiants et des diplômées et diplômés des programmes d'informatique est en cours afin de déterminer s'ils seraient intéressés par la poursuite de leurs études si ce type de formation était disponible. Le CATNB définira les prochaines étapes en fonction des résultats de l'enquête.

Le *New Brunswick PLAR Action Group* (groupe d'action pour l'ERA du Nouveau-Brunswick) a été officiellement établi en mai 2010 et les cinq priorités de travail suivantes ont été identifiées pour 2010-2011 conformément au plan de mise en œuvre du gouvernement :

- création d'un modèle de gouvernance;
- élaboration de principes directeurs et de normes pour l'ERA;
- expansion du modèle Socrate à un outil d'ERA provincial commun pour le Nouveau-Brunswick;
- élaboration de programmes d'études sur mesure pour l'orientation et l'évaluation relatives à l'ERA au Nouveau-Brunswick;

- mise au point d'un plan de communication pour sensibiliser le public, y compris les employeurs et les professions réglementées, au sujet des avantages de l'ERA.

Priorités

Au mois de septembre 2009, les établissements d'enseignement de l'Atlantique ont signé un protocole d'entente concernant le transfert des crédits. Par ce protocole d'entente, les parties s'engagent à veiller à ce que les étudiantes et étudiants bénéficient au maximum de l'éducation postsecondaire.

Le Nouveau-Brunswick, en reconnaissance de l'importance de l'articulation et des transferts ainsi que de l'ERA, restera fidèle à l'orientation adoptée avec l'établissement du CATNB pour faciliter l'accès des apprenantes et apprenants à l'enseignement postsecondaire grâce à des transferts et à la reconnaissance des acquis formels et informels entre établissements.

Recherche

En 2011-2012, le CATNB entreprendra des travaux de recherche qui aideront à éclairer et à concevoir les politiques et les pratiques appropriées.

Le Nouveau-Brunswick continuera d'appuyer et de participer aux travaux du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), et continuera de s'intéresser à l'établissement de partenariats et à la mise en commun des pratiques exemplaires avec les autres instances en vue d'assurer un contrôle de la qualité à l'échelon pancanadien.

Groupe de travail

Le Nouveau-Brunswick appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et nous continuerons à améliorer et à développer les ententes de transfert des crédits au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve-et-Labrador

Communication des principes ministériels

Il existe un mécanisme de transfert des crédits depuis plus de 20 ans entre l'Université Memorial et le Collège de l'Atlantique Nord (CNA) à Terre-Neuve-et-Labrador. De nouvelles ententes sont régulièrement signées entre les établissements postsecondaires publics et ceux d'autres régions du Canada et de l'étranger. Le CAN a récemment conclu une entente avec le Collège Okanagan (Colombie-Britannique) concernant les étudiantes et étudiants diplômés de son programme de trois ans en administration des affaires. Les diplômées et diplômés du programme du CNA qui ont une moyenne minimum de 67 p. 100 peuvent faire une demande d'admission au Collège Okanagan et bénéficier d'un transfert en bloc pour la quatrième année du programme de baccalauréat en administration des affaires, avec un minimum de 30 cours articulés (90 crédits).

La dernière édition du guide de transfert de Terre-Neuve-et-Labrador se trouve en ligne (en anglais) à www.ed.gov.nl.ca/edu/postsecondary/transferguide/index.html. La version imprimée de la 17^e édition paraîtra au printemps 2011. Le guide constitue, pour les étudiantes et étudiants, un ouvrage de référence sur les ententes établies de transfert de crédits entre cours et programmes ainsi que les transferts en bloc. Il renseigne aussi sur le réseau postsecondaire public, les politiques de transfert des établissements, de même que sur les cours et les programmes liés à l'école secondaire.

En 2009, l'Université Memorial et le CNA se sont joints à d'autres collèges et universités de l'Atlantique pour signer un protocole d'entente par l'entremise du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA), afin de rehausser la transférabilité et la mobilité avec les établissements de la région de l'Atlantique du Canada et d'assurer que les étudiantes et étudiants bénéficient au maximum de l'éducation postsecondaire dans la région. Le protocole d'entente a été signé par 22 établissements de la région de l'Atlantique.

Adoption des principes ministériels

Terre-Neuve-et-Labrador appuie la Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada et a transmis cette déclaration de principes à l'Université Memorial et au CNA.

Cadre d'action triennal

En 2005, le gouvernement a publié *Foundations for Success : White Paper on Public Post-Secondary Education* (les fondements du succès : livre blanc sur l'enseignement postsecondaire public). Ce document stratégique fait partie de l'engagement soutenu du gouvernement d'offrir des programmes d'études postsecondaires abordables et accessibles. Le document a ouvert plusieurs axes de collaboration dans le réseau public d'enseignement

postsecondaire, entre l'Université et le CNA, notamment en ce qui concerne les champs d'étude communs.

En 2007, le rapport du groupe de travail sur les compétences intitulé *All the Skills to Succeed* (toutes les compétences qu'il faut pour réussir) a été approuvé par le gouvernement afin de déterminer les besoins futurs en matière de compétences, de cerner les lacunes et leur incidence potentielle sur l'économie de la province, ainsi que pour définir et élaborer des stratégies permettant de répondre à ces besoins d'éducation et de formation, en maximisant le perfectionnement de la main-d'œuvre. Cette orientation stratégique a permis de réaliser des progrès considérables au chapitre de l'éducation postsecondaire dans la province. Le gouvernement consulte régulièrement les parties intéressées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les compétences. Le 16 mars 2011, Terre-Neuve-et-Labrador a organisé un forum public pour donner suite au groupe de travail sur les compétences auquel ont participé plus de 160 étudiantes et étudiants et représentantes et représentants de ce secteur d'activité, d'établissements postsecondaires et du gouvernement.

Le ministère de l'Éducation développe actuellement son plan stratégique pour 2011-2014.

Champs d'action prioritaires

Le ministère de l'Éducation déterminera les champs d'action prioritaires dans le cadre de la planification stratégique et les mesures appropriées en ce qui concerne le transfert et l'articulation des crédits continueront d'être soulignées dans le cadre de l'orientation stratégique du gouvernement.

Recherche

Le ministère de l'Éducation décidera de l'orientation de la recherche dans le cadre de sa planification stratégique et des initiatives de recherche se poursuivent dans les établissements postsecondaires. L'Université Memorial et le CNA fixent de manière autonome leurs orientations et priorités en matière de recherche.

Groupe de travail

La province est favorable au maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits, estimant qu'il représente une tribune utile à la collaboration entre les provinces et les territoires pour l'amélioration des possibilités de transfert de crédits au pays. La province appuie également les efforts du CMEC visant à promouvoir et à soutenir une approche pancanadienne à l'égard de la transférabilité des crédits et continue de participer au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Territoires du Nord-Ouest

Communication des principes ministériels

Bien que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi appuie les principes ministériels, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada, ces principes n'ont pas été officiellement communiqués ni adoptés.

Adoption des principes ministériels

Le Collège Aurora est le seul établissement postsecondaire public des Territoires du Nord-Ouest à connaître les principes et à convenir de leur but.

Cadre d'action triennal

Les Territoires du Nord-Ouest et le Collège Aurora continuent de s'efforcer de multiplier les partenariats et les ententes de transférabilité des crédits avec d'autres instances. Le Collège Aurora continuera d'articuler le plus largement possible ses programmes. Il est membre de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) et assiste aux réunions pancanadiennes d'articulation par l'entremise de l'Association des collèges communautaires du Canada. Pour ce qui est des programmes conduisant à un grade, le collège travaille directement avec l'établissement responsable dans chaque cas. Sur la scène internationale, le Collège travaille en collaboration avec des établissements liés à l'Université de l'Arctique, aux fins de transférabilité de crédits.

Champs d'action prioritaires

La grande priorité du Collège Aurora consiste à faire en sorte que ses étudiantes et étudiants soient admis dans d'autres établissements postsecondaires grâce à un processus sans heurt. Il travaille d'ailleurs continuellement à l'élaboration d'ententes d'articulation. Le fait que les effectifs du Collège soient réduits par rapport à ceux d'établissements situés dans d'autres instances du Canada complique la prestation de la gamme des programmes possibles dans les endroits plus peuplés. Par conséquent, les partenariats et les ententes de transfert sont essentiels, puisque le Collège doit répondre aux besoins des résidents et des employeurs des Territoires du Nord-Ouest en matière d'éducation postsecondaire.

Groupe de travail

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuie les efforts déployés par le CMEC, les provinces, les territoires et les établissements postsecondaires pour améliorer la transférabilité des crédits au sein des provinces et territoires et entre eux. Un système pancanadien serait profitable à tous. Les instances territoriales bénéficieraient particulièrement d'un protocole pancanadien de transfert entre collèges et universités sous l'égide du CMEC. Les Territoires du

Nord-Ouest profiteraient des efforts constants déployés par le CMEC pour pousser la recherche sur l'efficacité et l'équité des systèmes actuels de reconnaissance des crédits.

Nouvelle-Écosse

Communication des principes ministériels

Les établissements postsecondaires publics de la Nouvelle-Écosse connaissent la Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada.

Adoption des principes ministériels

La Nouvelle-Écosse appuie l'adoption des principes de la Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada.

Cadre d'action triennal

Toutes les universités de la province ainsi que le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continuent à multiplier les établissements collégiaux et universitaires reconnus ainsi que les équivalences reconnues et acceptées. Certains établissements ont dressé une liste en ligne des équivalences, ou sont en train de le faire, à l'intention des éventuels étudiants et étudiantes. D'autres négocient des ententes d'articulation avec des collèges, dans l'intention de promouvoir les crédits offerts aux titulaires de diplômes dans des programmes d'études collégiales appropriés, au sein de ces établissements. Le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continue à suivre le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* préparé par le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA).

En juin 2009, les collèges communautaires et les universités de l'Atlantique ont signé un protocole d'entente qui permet aux étudiantes et étudiants de suivre des études mieux intégrées et qui raccourcit le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme en encourageant les ententes de transfert entre les universités et les collèges publics du Canada atlantique. L'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et le CCCPA ainsi que leurs établissements membres ont approuvé le protocole d'entente. Le protocole reconnaît que les établissements membres sont responsables de l'évaluation globale et de l'élaboration des programmes et qu'ils prendront les décisions appropriées en fonction de leurs propres normes. Le protocole d'entente convient en outre que l'intégrité des cours est primordiale pour la totalité des établissements et qu'elle doit être protégée et préservée. L'AUA et le CCCPA reconnaissent tous deux la participation des ministres de l'Éducation et de la Formation du Canada atlantique à l'établissement du protocole d'entente. Cet appui vient renforcer davantage les solides rapports de travail qui existent entre les universités et les collèges et les quatre gouvernements provinciaux. La Nouvelle-Écosse appuie toutes les mesures qui multiplient les mécanismes et les ententes de transfert de crédits entre le système universitaire et le système des collèges communautaires, entre les établissements de la province ainsi qu'entre ces établissements et ceux des autres provinces et territoires.

Champs d'action prioritaires

L'Entente de partenariat entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur l'économie et la réglementation (EPER), signée en février 2009 par les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, reconnaît la pleine transférabilité des crédits des collèges communautaires et des universités comme une initiative à promouvoir dans les deux provinces. Cette entente pourrait être élargie pour inclure l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador. Des ententes de transfert de crédits et des programmes articulés sont mis en place à l'intérieur du système et dans toute la région des Maritimes et de l'Atlantique. La porte est toujours ouverte à d'autres initiatives.

Dans la section portant sur les options stratégiques à considérer dans le document *Report on the University System in Nova Scotia* (rapport sur le système universitaire en Nouvelle-Écosse) paru en septembre 2010, il est indiqué qu'un accès commun aux programmes représente une valeur ajoutée pour les étudiantes et étudiants tout en offrant la possibilité d'une plus grande spécialisation et d'une diminution des recoupements entre les établissements. Bien que cet accès commun soit dans une certaine mesure déjà en place en Nouvelle-Écosse, une meilleure coopération donnant lieu à un processus plus uniforme en matière de transfert des crédits pourrait être utile aux étudiantes et étudiants. En 2011, les discussions entre les universités et la province porteront sur des questions relatives notamment à la reconnaissance des acquis, au transfert des crédits, aux diplômes étrangers et aux autres innovations visant l'amélioration de l'intégration du système et l'accroissement de la participation à l'enseignement postsecondaire.

Groupe de travail

La Nouvelle-Écosse appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

Nunavut

Communication des principes ministériels

La mise en œuvre de la Stratégie de formation des adultes du Nunavut (SFAN) est en cours. Cette stratégie a été présentée pour la première fois à la législature en novembre 2006 et annoncée conjointement avec Nunavut Tunngavik Incorporated. Elle comporte des principes et des recommandations axés sur l'assurance de la qualité et le transfert des crédits. Dans le cadre de ces efforts, nous veillons à ce que les stratégies du Nunavut soient conformes aux principes du CMEC. Pour l'instant, le Nunavut n'a aucun organisme chargé du transfert des crédits, bien qu'un cadre de référence ait été préparé en prévision d'un organisme de coordination territorial qui se penchera, entre autres dossiers, sur la transférabilité des crédits.

Adoption des principes ministériels

Pour la SFAN, le Nunavut a adopté les valeurs sociétales inuites de base de l'Inuit Qaujimagatuqangit ainsi que les principes ministériels de base. Cependant, puisque aucun organisme n'est chargé du transfert des crédits, ces principes n'ont pas été entièrement adoptés à l'intérieur du Nunavut. De plus, certains objectifs sont à la base de la SFAN et de l'élaboration d'une approche pour le transfert des crédits. Ils visent entre autres à promouvoir une plus grande coopération entre les organismes du secteur de l'éducation et de la formation au Nunavut (y compris l'élaboration de partenariats conformes aux objectifs de développement du territoire) et à favoriser la participation active des Inuites et Inuits au développement économique du Nunavut.

Cadre d'action triennal

Le Nunavut a cerné plusieurs questions associées à la SFAN, pour lesquelles il a proposé diverses solutions, telles l'élaboration d'un programme territorial de reconnaissance des acquis, comprenant un système de reconnaissance et de transfert des crédits, et l'introduction d'un diplôme d'études secondaires pour adultes, qui serait le critère d'admission aux programmes postsecondaires et aux programmes pour adultes. Le travail entrepris à ce chapitre va bon train, et l'unique établissement postsecondaire du Nunavut applique les principes de la reconnaissance des acquis pour certains programmes.

La SFAN a recensé plusieurs obstacles auxquels font face les personnes habitant au Nunavut qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires, suivre une formation professionnelle ou participer à un programme d'apprentissage – le plus important de ces obstacles étant les niveaux de littératie enregistrés par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA). La SFAN recommande le recours à la reconnaissance des acquis pour s'attaquer entre autres questions à celle de l'alphabétisation et ainsi élargir l'accès à l'éducation postsecondaire.

Jusqu'à présent, le seul établissement postsecondaire du Nunavut a pris diverses mesures pour favoriser la reconnaissance des acquis. Le ministère de l'Éducation reconnaît qu'il s'agit là d'une étape importante et participe à ce processus de longue haleine. Il importe également de signaler que le ministère de l'Éducation reconnaît aussi les progrès réalisés dans d'autres domaines où l'objectif est le même, celui d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire, tel l'actuel projet de certificat de fin d'études pour les élèves adultes. Ensemble, ces diverses mesures donnent partiellement suite aux recommandations formulées dans la SFAN et à l'engagement à long terme du ministère à l'égard de cet objectif.

Recherche

Le Nunavut appuie le programme de recherche du groupe de travail, surtout qu'il cherche à se doter d'un organisme ou d'un mécanisme de transfert des crédits.

Groupe de travail

Le Nunavut reconnaît la nécessité du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Il délèguera un cadre supérieur de l'apprentissage des adultes pour y siéger. Le Nunavut travaille sur la réalisation d'un système intégré favorisant la reconnaissance et le transfert des crédits.

Ontario

Communication et adoption des principes ministériels

Après l'approbation par les ministres de la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada en octobre 2002, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a distribué les principes aux cadres dirigeants et aux rectrices et recteurs de tous les collèges et universités financés par le gouvernement de l'Ontario et a demandé que ces principes soient communiqués à un vaste auditoire au sein de chaque établissement d'enseignement postsecondaire.

Aperçu

Le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU) a été établi en 1996 à titre d'initiative conjointe du Conseil des universités de l'Ontario, de *Colleges Ontario* (collèges Ontario), auparavant appelé l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO), et du MFCU. Le CCCU est mandaté pour favoriser, promouvoir et coordonner les initiatives conjointes en matière d'éducation et de formation destinées à faciliter le transfert des étudiantes et étudiants d'un secteur à un autre, à stimuler la création de programmes conjoints entre les collèges et les universités et à appuyer la continuité au sein du système d'éducation postsecondaire ontarien.

Le CCCU contribue à l'élaboration et à l'amélioration des politiques et des pratiques de transfert des crédits en Ontario en menant de la recherche sur les cadres, les politiques et les pratiques de transfert des crédits en place dans les autres instances, en répondant aux demandes d'information des parties intéressées et en soutenant les discussions provinciales sur les itinéraires des étudiantes et étudiants du postsecondaire.

De plus, le CCCU sollicite et supervise divers projets qui, grâce au soutien financier du MFCU, créent de nouveaux itinéraires de transfert et favorisent la mobilité étudiante. Divers projets récents ciblent l'élaboration d'itinéraires de transfert entre les programmes provinciaux menant à un diplôme ou à un diplôme de niveau avancé et les programmes compatibles menant à un grade ainsi que la mise au point d'un nouveau cadre de transfert universitaire pour le Programme général d'arts et sciences.

Dans le cadre de ses responsabilités, le CCCU maintient également à jour le *Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* (GRCCUO), www.ocutg.on.ca, qui donne accès à une base de données consultable en ligne sur les ententes de transfert de crédits entre les collèges et les universités de l'Ontario. Le CCCU vérifie l'exactitude et le caractère actuel du guide et informe les établissements lorsque les ententes sont sur le point de prendre fin, de sorte qu'elles puissent être renouvelées rapidement et que l'information communiquée aux étudiantes et étudiants qui pourraient solliciter un transfert soit la plus exacte possible.

De plus, le CCCU offre aux étudiantes et étudiants et aux autres parties intéressées son aide pour le transfert des crédits d'études postsecondaires en Ontario. En effet, il reçoit fréquemment des étudiantes et étudiants, des conseillères et conseillers en orientation, du personnel des collèges et des universités et des autres parties intéressées des questions sur les transferts en Ontario et sur les transferts de crédits en général. Le CCCU répond à diverses demandes d'information générale, y compris de la part de chercheuses et chercheurs qui sollicitent de l'information sur les activités régies par les ententes de transfert sur une période donnée, de la part de registraires d'autres provinces sur le système ontarien de crédits d'études postsecondaires de même que de la part d'établissements et d'autres instances à la recherche de ressources pour l'élaboration de partenariats entre les collèges et les universités.

Progrès réalisés au chapitre des projets de transfert et d'articulation

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités continue à financer des projets pilotes et d'autres stratégies innovatrices conçues pour accroître la collaboration entre les collèges et les universités et favoriser l'établissement d'un système d'éducation postsecondaire ontarien mieux intégré. Ces projets sont gérés par le CCCU.

Situation des ententes de transfert

- En octobre 2010, il y avait 519 ententes officielles entre établissements postsecondaires (une hausse par rapport au 19 dénombrées en 1988). De ce nombre, 435 étaient des ententes entre collèges et universités qui portaient sur des programmes menant à un grade.
- La majorité de ces ententes (334) sont bilatérales (entre un seul collège et une seule université); il y a cependant 133 ententes multilatérales (entre trois établissements ou plus).

Dans le système de transfert des crédits proposé, le gouvernement tirera parti du bon travail déjà réalisé jusqu'à présent en élargissant et en bonifiant ces ententes pour multiplier les possibilités de transfert dans les domaines très demandés.

Le MFCU continuera d'appuyer les projets menés à l'échelle provinciale en faveur des itinéraires entre établissements et entre programmes menant à des titres de compétences postsecondaires, en conformité avec le nouveau système de transfert de crédits de la province. Le ministère appuiera aussi des activités qui se rapportent à l'articulation des possibilités de transfert entre collèges et entre universités.

Champs d'action prioritaires/Progrès récents

Le 17 janvier 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement de près de 74 millions de dollars sur cinq ans dans le déploiement d'un système provincial de transfert des crédits.

Cette initiative donne suite à l'engagement pris dans le budget provincial 2010 de créer un système de transfert des crédits dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde.

La somme ainsi investie aidera les collèges et les universités à élaborer de nouveaux itinéraires de transfert des crédits, à offrir des services de soutien aux étudiantes et étudiants transférés, à mieux informer les étudiantes et étudiants sur les possibilités de transfert et, en définitive, à les aider à terminer plus tôt leurs études sans devoir répéter les mêmes cours.

La mise en place progressive du nouveau système de transfert de crédits de l'Ontario débutera en 2011. Cette initiative est encadrée par un énoncé de politique qui définit la vision, les objectifs stratégiques et l'orientation générale du système. L'énoncé de politique du système de transfert des crédits de l'Ontario a été communiqué en février 2011 aux collèges et aux universités publics et structure le plan autour de cinq éléments clés :

- un nouveau Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits pour faciliter l'élaboration et l'élargissement des itinéraires de transfert des crédits;
- un site Web centralisé sur le transfert des crédits, qui fournit aux étudiantes et étudiants l'information fiable et à jour dont ils ont besoin pour s'orienter vers les destinations de leur choix;
- un organisme de coordination chargé de gérer le site Web, d'administrer le fonds, d'informer la population étudiante et les établissements ainsi que de promouvoir et de diffuser les pratiques fructueuses;
- un financement ciblé accordé aux établissements pour soutenir les activités essentielles à une mise en œuvre réussie;
- des mesures de reddition des comptes pour suivre les progrès.

Bien que la première étape de cette mise en œuvre cible principalement les transferts du collège à l'université, il importe de signaler que le plan s'étendra progressivement aux transferts entre les universités, entre les collèges ainsi que de l'université au collège.

Un comité directeur et un groupe de travail, tous les deux présidés par le MFCU, ont été créés au printemps 2009 pour soutenir le travail sur cette initiative et tirer parti de l'expertise des parties intéressées. Le comité directeur et le groupe de travail comptent tous deux des représentantes et représentants de Collèges Ontario, du Conseil des universités de l'Ontario et de trois associations étudiantes. Le groupe de travail compte également des membres représentant le CCCU.

Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits

- Une part des 73,7 millions de dollars investis par le ministère dans la transférabilité des crédits est affectée au Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits

(23,5 millions de dollars), qui vise à tirer parti des ententes existantes, à les élargir et à multiplier les possibilités de transfert dans les domaines très demandés.

- En janvier 2011, ce fonds a été lancé par l'entremise d'une demande de participation diffusée conjointement par le MFCU et le CCCU, qui décrivait de possibles projets alignés sur le nouveau système et sur l'énoncé de politique.

Site Web sur la transférabilité des crédits

- Le MFCU et le CCCU travaillent actuellement avec les collèges, les universités et les associations étudiantes pour concevoir et élaborer un nouveau site Web sur la transférabilité des crédits, une composante déterminante du déploiement prévu du système provincial de transfert des crédits entre les établissements postsecondaires publics de l'Ontario.
- Ce nouveau site Web donnera de l'information plus transparente aux étudiantes et étudiants, les aidera à planifier leurs études, réduira les recoupements des apprentissages et accélérera l'obtention d'un diplôme ou d'un grade et l'intégration au marché du travail.
- Un outil de recherche amélioré permettra aux étudiantes et étudiants de comprendre facilement les itinéraires et les possibilités de transfert des crédits obtenus dans le cadre d'un apprentissage postsecondaire antérieur.
- Le site sera élaboré par étapes; la phase 1 doit être lancée à l'automne 2011.

Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert (COAT)

- Le gouvernement financera également un organisme de coordination indépendant, le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert (COAT), qui sera chargé de la coordination centralisée du système de transfert des crédits.
- Le COAT favorisera l'innovation, appuiera la multiplication des types de transferts et soutiendra l'uniformité dans toute la province pour les personnes qui passent d'un établissement de l'Ontario à un autre. Il favorisera également l'élaboration – à la lumière de données de recherche et de pratiques exemplaires – de politiques, de programmes et d'ententes utiles à la transférabilité des crédits. Le COAT tirera parti du travail déjà accompli par l'actuel CCCU.

Subventions aux établissements pour la transférabilité des crédits

- Près de 40 millions de dollars supplémentaires seront versés sur cinq ans aux collèges et aux universités pour que la population étudiante ait accès à des conseillères et conseillers en transfert ainsi qu'à d'autres services qui les aideront à comprendre les itinéraires possibles, à suivre le processus de transfert et à réussir dans leur nouveau programme ou leur nouvel établissement.

Mesures de l'efficacité

- Dorénavant, l'efficacité des universités et des collèges au chapitre de la transférabilité des crédits sera ciblée dans les ententes pluriannuelles permanentes avec les établissements. La province travaillera avec le secteur pour peaufiner et consolider les mesures de rendement en matière de transférabilité des crédits.

Recherche

En 2010, plusieurs rapports sur la mobilité étudiante et la transférabilité des crédits en Ontario ont été publiés.

Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU)

Le CCCU se consacre à la recherche sur les politiques et les pratiques en matière de transfert, et ce, dans le but de repérer des pratiques exemplaires susceptibles d'aider les établissements à élaborer des itinéraires plus directs entre les deux secteurs de l'éducation postsecondaire. En 2005, le CCCU a mis en œuvre un plan de recherche sur le flux des titulaires d'un diplôme d'études collégiales entre les collèges et les universités de l'Ontario. Il a retenu les services de CCI Research Inc. pour compiler et analyser les données des enquêtes provinciales sur la satisfaction des étudiantes et étudiants du collégial et la satisfaction des diplômées et diplômés, l'objectif étant de mieux comprendre le flux des étudiantes et étudiants entre les collèges et les universités. Le projet initial portait sur les données recueillies entre 2001 et 2005 par l'enquête auprès des diplômées et diplômés et sur les données recueillies entre 2001 et 2006 par l'enquête auprès des étudiantes et étudiants.

En 2010, l'analyse a été examinée et mise à jour pour intégrer les données des années subséquentes, soit les données de 2005 à 2009 de l'enquête auprès des diplômées et diplômés et celles de 2006 à 2010 de l'enquête auprès des étudiantes et étudiants. Ces nouvelles données, conjuguées aux tendances dégagées des années précédentes, brossent un tableau exhaustif de la mobilité étudiante au niveau postsecondaire.

La recherche et les analyses confirment la tendance d'une participation toujours plus grande à l'éducation après l'obtention d'un premier diplôme; dans la période 2005-2009, 26,6 p. 100 des titulaires d'un diplôme d'études collégiales ont poursuivi d'autres études collégiales ou universitaires après l'obtention de leur diplôme, comparativement à 24,4 p. 100 dans la période 2001-2005.

D'autres faits ont également été observés, dont les suivants.

- En 2008-2009, près de 8 p. 100 des titulaires d'un diplôme d'études collégiales ont poursuivi des études universitaires dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme, et un peu plus de 19 p. 100 des titulaires d'un diplôme d'études collégiales ont poursuivi d'autres études collégiales.

- Dans l'année scolaire 2009-2010, 9,3 p. 100 des étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'études collégiales possédaient déjà un grade universitaire.
- En général, les diplômées et diplômés du niveau collégial qui poursuivent des études universitaires s'inscrivent à un programme compatible offert dans un établissement non loin de leur collège (administration des affaires, comptabilité/finances, etc.).
- Diverses raisons motivent généralement les titulaires d'un diplôme d'études collégiales à s'inscrire à l'université, dont les suivantes : obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un grade; salaire plus élevé; et existence d'ententes de transfert entre les programmes.

Le rapport est publié à http://www.cucc-ontario.ca/includes/fileGet.cfm?cms_document_id=95.

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) a publié un rapport intitulé *L'expérience des diplômées et diplômés des collèges de l'Ontario qui poursuivent leurs études : analyse des résultats du Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des diplômés de l'Ontario*. Cette analyse du Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des diplômés conclut qu'un nombre toujours plus grand de titulaires d'un diplôme d'études collégiales retournent aux études avec l'objectif de gagner un salaire plus élevé, d'accéder à des possibilités de carrière plus intéressantes et stimulantes et d'améliorer leur situation. Le rapport signale également que les diplômées et diplômés des collèges de l'Ontario sont généralement satisfaits de leur transfert mais que des lacunes persistent au chapitre de la communication de l'information aux étudiantes et étudiants et de la reconnaissance des crédits. Ce rapport est publié à

<http://heqco.ca/SiteCollectionDocuments/TransferExperienceofOntarioCollegeGraduatesFR.pdf>.

Un autre rapport du COQES, *Se forger des voies de passage : les étudiantes et étudiants qui effectuent un transfert entre un collège et une université de l'Ontario*, révèle que même si le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario n'est pas conçu pour favoriser les mouvements entre les collèges et les universités, le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui effectuent un transfert entre un collège et une université a augmenté au cours de la dernière décennie; de plus, le système pourrait être amélioré grâce à une coordination centralisée, à une meilleure promotion auprès de la population étudiante des services de soutien actuels et à un élargissement des services offerts.

L'analyse du COQES montre que le pourcentage des diplômées et diplômés des collèges inscrits à un programme menant à un grade est passé de 5,3 p. 100 en 2001-2002 à 7,7 p. 100 en 2008-2009. De plus, le pourcentage des étudiantes et étudiants du niveau collégial qui possèdent déjà un grade universitaire étaient de 10 p. 100 en 2009-2010, comparativement à 8 p. 100 une décennie plus tôt. Le rapport est publié à

<http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/ForgingPathwaysFR.pdf>.

Groupe de travail

L'Ontario continue à participer pleinement au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Île-du-Prince-Édouard

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) et au Collège Holland.

Adoption des principes ministériels

Les deux établissements postsecondaires de la province connaissent ces principes et souscrivent aux objectifs.

Cadre d'action triennal

Notre groupe de travail provincial se réunit régulièrement pour que l'UPEI et le Collège Holland continuent d'élaborer des processus et des procédures visant à améliorer les services entre eux ainsi qu'avec les établissements du Canada et de l'étranger.

Champs d'action prioritaires

L'UPEI et le Collège Holland continuent à travailler ensemble pour assurer entre eux un transfert sans heurts des étudiantes et étudiants. Ils continuent tous deux d'offrir des transferts de crédits; en 2009-2010, 30 p. 100 des demandes de transfert de crédits présentées au Collège Holland l'étaient par des étudiantes et étudiants qui souhaitent faire reconnaître les crédits obtenus à l'UPEI. Le deuxième établissement d'où provenait le plus grand nombre de demandes de transfert de crédits était le Collège Holland lui-même, avec 20 p. 100 du total des demandes. L'UPEI vient tout juste de publier le dépliant *Got a Diploma? Get a Degree* (Vous avez un diplôme? Obtenez un grade!), qui énumère toutes les trajectoires d'études possibles entre les programmes menant à un diplôme et ceux menant à un grade ainsi que les transferts de crédits applicables.

Il existe actuellement 30 ententes d'articulation entre le Collège Holland et l'UPEI. Depuis le rapport précédent, le Collège Holland et l'UPEI ont conclu de nouvelles ententes d'articulation :

- entre le programme de soins à l'enfance et à la jeunesse du Collège Holland et le baccalauréat ès arts de l'UPEI;
- entre le programme d'administration des affaires, de commerce de détail et de comptabilité du Collège Holland et le baccalauréat ès arts de l'UPEI;
- entre le programme de services à la personne du Collège Holland et le baccalauréat ès arts de l'UPEI;
- entre le programme de gestion hôtelière et de restauration du Collège Holland et le baccalauréat ès arts de l'UPEI;
- entre le programme de gestion du marketing et de la publicité du Collège Holland

- et le baccalauréat ès arts de l'UPEI;
- entre le programme de gestion des sports et des loisirs, le programme de gestion de club de golf et le programme de gestion de club de golf professionnel et le baccalauréat ès arts de l'UPEI;
- entre le programme de gestion du tourisme et des voyages et le baccalauréat ès arts de l'UPEI.

En outre, l'UPEI et le Collège Holland offriront dès septembre 2011 un programme conjoint menant à un grade en conservation de la faune. Les étudiantes et étudiants admissibles qui terminent avec succès le programme de deux ans menant au diplôme en technologie de la conservation de la faune peuvent dorénavant demander à être admis à ce nouveau programme, qui réunit les facettes pratique, théorique et analytique qu'offrent le collège et l'université.

Le Collège Holland et l'UPEI continueront à sonder les possibilités de partenariat dans la province, au Canada et à l'étranger au moyen d'ententes d'articulation et de protocoles d'entente, pour un bon nombre de programmes et avec un large éventail de partenariats institutionnels. Le Collège Holland explore de nouvelles options avec les écoles de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de la Nouvelle-Angleterre. L'UPEI explore, entre autres initiatives, de nouvelles possibilités au Kenya, en Corée et en Chine.

Recherche

Le service des admissions et les services à la population étudiante du Collège Holland ont mis au point un projet de recherche-action, à déployer en janvier 2011, sur les services aux potentiels étudiants et étudiantes admissibles aux transferts et aux programmes d'articulation entre le Collège Holland et l'UPEI. Pour mieux répondre aux besoins de ce groupe souvent mal desservi, l'agente d'information du Collège Holland travaillera avec le service du recrutement et le registraire adjoint de l'UPEI pour concevoir et faciliter des séances d'information, des ateliers et des visites pour les étudiantes et étudiants du collège qui iront à l'UPEI. Cette recherche sera profitable aux étudiantes et étudiants et fournira aux deux établissements des données qualitatives sur ce que les étudiantes et étudiants jugent essentiels à un transfert réussi. Ce projet de recherche sera achevé en septembre 2011.

Groupe de travail

L'Île-du-Prince-Édouard est membre du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts. Ce groupe de travail continue à se réunir de façon régulière.

Québec

Communication des principes ministériels

Au Québec, les universités ont pleine autonomie pour reconnaître les acquis de leurs étudiantes et étudiants. Cet enjeu est également traité par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur, qui réunit des représentantes et représentants des cégeps, des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis la déclaration ministérielle aux membres de ce comité.

Adoption des principes ministériels

L'article 22 du *Règlement sur le régime des études collégiales* régle la reconnaissance des acquis par les cégeps. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'assure que les cégeps ont et appliquent leur politique de reconnaissance des acquis. Quant aux universités, celles-ci ont adhéré au *Protocole pancanadien sur la transférabilité des crédits universitaires* et disposent d'une entière autonomie en matière de reconnaissance des acquis.

Champs d'action prioritaires

Les cégeps et les universités développent de plus en plus de passerelles entre les programmes techniques et les programmes de baccalauréat. Certaines universités reconnaissent seulement trois crédits d'un programme technique alors que d'autres vont jusqu'à reconnaître 36 crédits pour des programmes de baccalauréat par l'entremise d'ententes DEC-Bac (Diplôme d'études collégiales et baccalauréat). En 2007, on rapportait que 14 universités avaient des ententes avec de un à 42 collèges prévoyant des transferts de crédits variant entre trois et 36 crédits. Depuis, les protocoles d'entente entre les universités et les collèges ont continué à se multiplier. Par exemple, on compte aujourd'hui une centaine d'ententes DEC-Bac.

La stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur du ministère a aussi donné une impulsion à la reconnaissance des acquis. Par exemple, les cotutelles de thèse de doctorat, un programme mis en œuvre en 1996 entre la France et le Québec, permettent aux doctorantes et doctorants d'effectuer trois sessions dans une université étrangère et d'obtenir un Ph.D. conjoint. Ainsi, les universités reconnaissent la scolarité de la doctorante ou du doctorant effectuée dans un établissement étranger. Ce type d'entente est en train d'être élargi à des universités d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suisse.

Par ailleurs, le programme de bourses du ministère pour de courts séjours (10 000 000 \$) finance les étudiantes et étudiants pour qu'ils effectuent des formations créditées dans leur programme d'études dans des universités étrangères ou d'autres universités au Canada. Dans les deux cas, l'étudiante ou étudiant participe activement au choix de l'université. Ainsi, les universités du Québec sont appelées à reconnaître les crédits accordés par d'autres

établissements. Cette pratique se fonde sur les droits et pouvoirs de chaque université en matière de délivrance de diplômes.

Le Québec a par ailleurs favorisé la conclusion d'ententes de mobilité professionnelle avec la France et d'autres provinces au Canada. Dans ces cas, il s'agit moins de transférer des crédits entre établissements que d'adopter et de mettre en œuvre des normes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation. Au besoin, des activités de formation d'appoint peuvent permettre à des personnes en situation de mobilité d'acquérir toutes les compétences requises pour l'exercice d'une profession. Les ordres professionnels sont donc impliqués dans l'adoption et la mise en œuvre de ces normes de reconnaissance.

Enfin, dans le sommaire d'un Plan d'action pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis au Canada publié par le *Prior Learning Assessment Centre* (Halifax),⁶ (centre d'évaluation de la reconnaissance des acquis) on mentionne trois enjeux dans le grand domaine de la reconnaissance des acquis :

- Le transfert de crédits
- L'évaluation des titres de compétences universitaires et professionnels
- L'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel, informel ou fondé sur l'expérience (qui peut se traduire par des crédits ou titres de compétences universitaires).

Le Québec estime que le troisième volet est fort différent des deux précédents. Il souligne aussi que le Centre interdisciplinaire de recherche-développement sur l'éducation permanente (CIRDEP) de l'Université du Québec à Montréal a participé à la rédaction du sommaire mentionné antérieurement.

Groupe de travail

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport considère : 1) que le Groupe de travail sur le transfert des crédits a réalisé un travail substantiel en ce qui concerne les six principes de la Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada; 2) que le transfert des crédits entre établissements relève de la responsabilité première des établissements d'enseignement postsecondaire; 3) que la Déclaration ministérielle du CMEC demeure un guide qui oriente efficacement l'action des intervenantes et intervenants.

Par ailleurs, la problématique de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis fondés sur l'expérience est fort différente de la problématique du transfert des crédits. Le cas échéant, si des développements étaient jugés prioritaires au titre de l'évaluation des apprentissages fondés sur l'expérience, il pourrait être avantageux d'entreprendre de tels travaux en fonction des activités dispensées par les collèges, puisque l'apprentissage fondé sur l'expérience y est souvent mentionné. Stratégiquement, les principes visant la reconnaissance des apprentissages

⁶ <http://www.placentre.ns.ca/PDFS/CCL/2008-10-PLAR-Report-ExecSumFR.pdf>

fondés sur l'expérience auraient avantage à être présentés dans une déclaration ministérielle distincte de celle du transfert des crédits.

Saskatchewan

Communication des principes ministériels

Le site Web <http://www.aeei.gov.sk.ca/rpl/ct> du ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration contient une description de la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada (2009) ainsi qu'un lien électronique donnant accès à cette déclaration du CMEC.

Adoption des principes ministériels

M. Rob Norris, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration, a approuvé les modifications apportées à la déclaration ministérielle.

Cadre d'action triennal

Aucun cadre triennal officiel pour la transférabilité des crédits n'a été élaboré pour la Saskatchewan. Le ministère continue à encourager les établissements postsecondaires de la province à chercher des moyens d'améliorer la mobilité étudiante et d'harmoniser davantage le système de transfert des crédits. Les mesures clés suivantes appuient cet objectif.

- Entre 2006 et 2010, le ministère a investi 1 270 534 \$ dans divers projets de transfert des crédits ainsi que d'évaluation et de reconnaissance des acquis. Le site <http://www.aeei.gov.sk.ca/rpl> présente un sommaire de ces projets.
- Le guide de transfert en ligne pour l'éducation postsecondaire en Saskatchewan peut être consulté à <http://www.psotg.ca/>.
- Le 17 septembre 2009, MM. Norris et Doug Horner, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta, ont signé une lettre d'intention visant la création d'un cadre coopératif pour l'articulation d'initiatives mutuellement profitables en éducation postsecondaire. La transférabilité des crédits y est ciblée comme l'une des trois priorités de cette coopération.
- La Saskatchewan a participé à des discussions avec ses partenaires de l'Ouest canadien qui s'intéressent à la transférabilité des crédits, au sein du *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer – WestCAT* (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts). Des réunions se déroulent depuis 2008 et comprennent des personnes représentant la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. L'objectif de ce consortium est la mise en commun de l'information et des ressources et la multiplication des possibilités de transfert interprovincial.

Champs d'action prioritaires

La Saskatchewan est en période de réflexion et de planification et s'intéresse aux pratiques exemplaires en vigueur dans les autres instances pour éclairer ses propres stratégies tournées

vers l'avenir. Le système postsecondaire de la province est composé de deux universités, d'un institut technique, de deux établissements autochtones et de plusieurs collèges fédérés et affiliés. Les vice-recteurs à l'enseignement des trois plus grands établissements publics conférant des crédits ont formé un groupe de leaders de l'éducation pour discuter de questions d'intérêt commun, y compris la transférabilité des crédits. Ces trois établissements souhaitent des mécanismes plus souples pour favoriser la mobilité étudiante.

Les établissements de la Saskatchewan veulent de l'information sur les pratiques exemplaires qui amènent le corps professoral à participer aux processus de transfert des crédits. L'Université de la Saskatchewan s'intéresse à l'articulation par le transfert en bloc et à l'élaboration de cours et de programmes à la lumière des résultats d'apprentissage.

Malgré la dissolution du *Saskatchewan Council for Admissions and Transfer* (conseil de la Saskatchewan pour les admissions et les transferts), l'articulation des cours et des programmes entre les divers établissements se poursuit. La Saskatchewan prévoit continuer à participer à diverses initiatives interprovinciales, y compris le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et le WestCAT.

Recherche

En 2010, la Saskatchewan n'a participé à aucune activité de recherche sur la transférabilité des crédits.

Groupe de travail

La Saskatchewan appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. En 2010, elle s'est engagée à nommer une personne pour présider ce groupe.

Yukon

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'établissement postsecondaire.

Adoption des principes ministériels

L'établissement postsecondaire a adopté ces principes ministériels.

Cadre d'action triennal

Le Collège du Yukon continuera d'articuler ses programmes de la façon la plus large possible. Il siège au *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) et les membres de son corps professoral assistent régulièrement aux réunions provinciales de la Colombie-Britannique sur l'articulation au postsecondaire. Le collège est un membre actif de l'Association des collèges communautaires du Canada. Le Collège du Yukon a entrepris la procédure pour devenir membre de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta).

Champs d'action prioritaires

Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire du territoire. Sa priorité constante est de veiller à ce que ses étudiantes et étudiants puissent être admis sans difficulté dans les établissements postsecondaires à l'extérieur du Yukon. La conclusion d'ententes d'articulation constitue un processus constant pour le collège.

Recherche

Le Collège du Yukon a participé à un projet pancanadien de recherche sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis, financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et coordonné par l'Université Athabasca. Il a mis en œuvre les recommandations formulées dans le rapport. L'évaluation et la reconnaissance des acquis sont en place pour les programmes du collège portant sur le développement des jeunes enfants.

Groupe de travail

Le Yukon est d'accord pour que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts.

Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Préambule

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en favorisant la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre leurs études à d'autres établissements postsecondaires afin de réaliser leur plan d'études doivent avoir une certaine assurance que les crédits qu'ils ont obtenus antérieurement pourront y être transférés.

De plus, une reconnaissance adéquate des acquis scolaires permet à la population étudiante, aux établissements et aux gouvernements d'économiser temps et argent. Pour avoir un système d'enseignement postsecondaire qui fait de l'apprentissage à vie une réalité, il faut que les apprenantes et apprenants puissent facilement se faire admettre dans le système, s'y déplacer et en sortir à tout âge ou à tout moment de leur carrière.

Les ententes de transfert de crédits varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires, y compris mais non de façon limitative à l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

L'énoncé de principes ci-dessous reconnaît que le transfert de crédits peut se faire entre établissements postsecondaires de tous types, aussi bien publics que privés.

Principes

1. Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiantes et étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert de crédits. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.
2. La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent élaborer et entretenir des politiques et procédures clairement définies en cette matière. L'étudiante ou l'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.

3. Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire doivent s'engager à collaborer, selon le cas, avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu, de la rigueur et des résultats même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.
4. Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.
5. Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.
6. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur ou la demandeuse admissible, elle ne garantit pas pour autant son admission à un programme en particulier.